

Lauzerte le 25/05/2018

ICARE

PV PROJET

ICAI

AFFICHAGE MAIRIE

PV PRO CD159

MAIRIE DE LAUZERTE

28 MAI 2018

[www.lauzerte.fr](http://www.lauzerte.fr)

## Déclaration de projet portant sur l'intérêt général et la mise en compatibilité du PLU

Art L 123-16, R 123-23-1-b et L 300-6 du code de l'urbanisme

REALISATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE  
PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

AVRIL 2018

ICARE SARL 5 bis rue de Rochechouart 75009 Paris - 410551451 RCS PARIS

Longou Cyril 06/81/22/40/96

Objet du Projet

Le présent rapport a pour objet de présenter la réalisation d'un projet photovoltaïque situé sur la commune de Lauzerte. Il présente des avantages que nous souhaitons apporter et décrire pour demander la modification du PLU afin de faire avancer au mieux le projet.

Un projet photovoltaïque a pour but d'utiliser l'énergie radiative du soleil pour produire de l'électricité qui est acheminé dans le réseau électrique. Ce projet doit être lié à un volet agricole local et durable. La surface nécessaire pour rendre viable ce projet photovoltaïque permet également d'installer une activité agricole de petit élevage ou de maraîchage qui sera un levier pour la création d'emplois locaux. Le fruit de ce projet pourra même amener la collectivité à saisir l'opportunité de proposer aux réfectoires de la maison de retraite ou des écoles une consommation de produits locaux et naturels.

La technologie photovoltaïque (PV) est simple est discrète comparée à d'autres formes de production d'énergie électrique comme l'énergie éolienne qui reste très visible. Nous avons privilégié une implantation adaptée au terrain pour minimiser l'impact visuel de l'installation photovoltaïque dans son environnement.



Figure 1 – Implantation projet

Le parc solaire en étude est situé à 3 kilomètres à vol d'oiseau du village de Lauzerte sans être visible. Le site comprend un total de 60 ha. Nous sommes sur une terre agricole type causse où les rendements ne sont pas bons.



Figure 2 - Site

Les panneaux solaires seront placés verticalement dans des structures inclinées entre 15 et 25° orientés au sud et avec une hauteur du 2,4 m maximum.

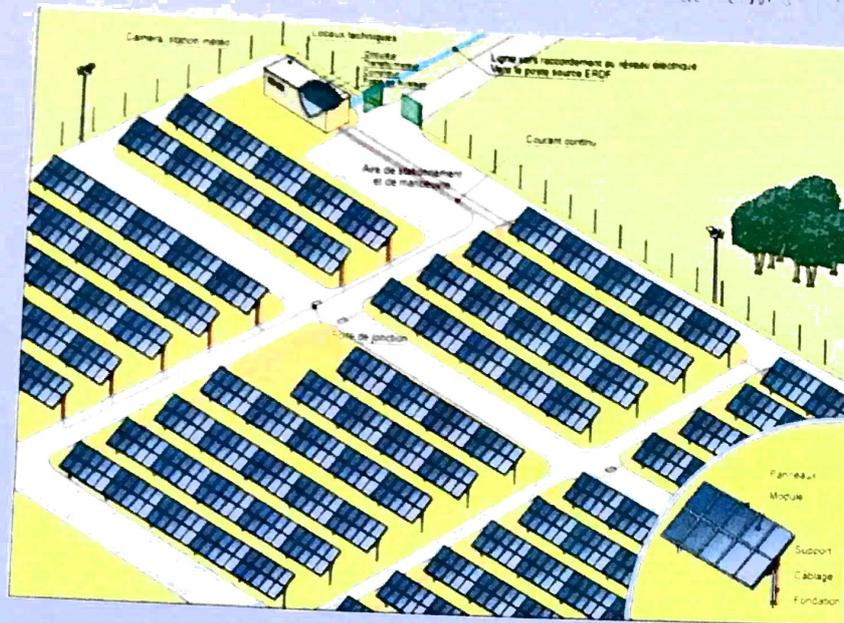


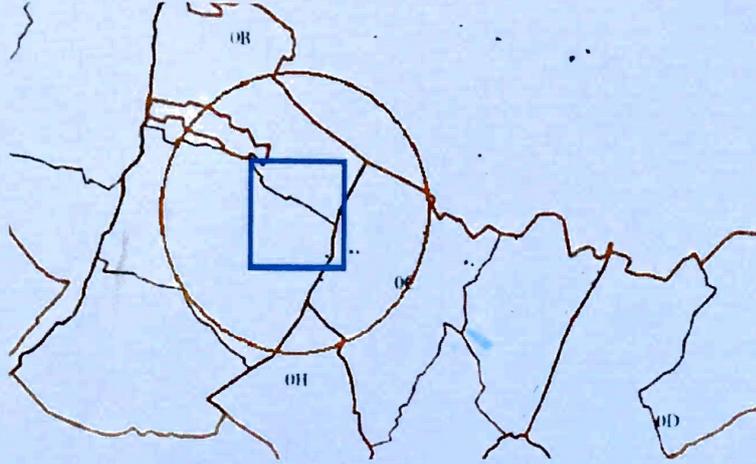
Figure 3 – Exemple d'implantation

Le parc solaire est distribué de façon à respecter les normes de sécurité d'une usine de production d'électricité : voies pompiers, cheminement câblage AC, DC et sécurisation du site.



Le parc solaire produira énergie renouvelable sans l'impact environnemental d'autres sources d'énergie. L'installation sera capable de produire 40 MW d'électricité avec une production totale annuelle de 50 GWh. Cela représente une production pour une consommation moyenne annuelle de plus de 2000 Foyers.

En outre, un projet solaire au sol est avant tout la concrétisation d'un engagement vers un développement durable. Véritable outil de développement économique, cette unité de production d'électricité verte valorise le foncier non exploité, contribue à la lutte contre le changement climatique, crée des retombées économiques pour les collectivités et participe à la création d'une véritable filière industrielle française.



En conclusion, il est évident que cette opération permet d'amener une activité nouvelle et une aide financière durable pour la collectivité. En choisissant d'installer des panneaux photovoltaïques sur ces terres, nous entrons dans une nouvelle ère agricole où l'énergie sera à la base de son développement. C'est un projet ambitieux qui présente un mix énergétique entre l'agriculture et le solaire photovoltaïque.

Propriétaires fonciers du projet :

| <u>Nom propriétaire</u> | <u>Section et numéro de parcelle concernée par le projet pour modification PLU</u>   | <u>Signature</u> |
|-------------------------|--|------------------|
| M. Hugues Gervais       | OB<br>105 106 107  |                  |
| M. Emile Thomas         | OB<br>120 108 109 112 113 1589 1587  |                  |
| Mde Marcelle Gervais    | OB<br>200 201 202 203 204 206 207 208 209 210<br>111 114 115 116 117 118 119   |                  |
| M. Rolland Gervais      | OB<br>205 1657 1654 155 1659 1541<br>481 482 483 484 485 486 487 488 489<br>490 491 492 493 494 495 496 497 498 499<br>500 505 |                  |
| M. Millet Gaston        | OB<br>498 495  |                  |